

Audit socio-organisationnel

Un ressenti qui n'apparaît pas dans les conclusions de l'audit :

« Il devient très difficile au personnel de cat C de muter car lorsqu'un personnel de catégorie C quitte son poste, il est maintenant la plupart du temps transformé en B ; actuellement il n'y a que 10 postes de C mis en appel au niveau national (10, cela frise le ridicule ! Je sais que les administratifs sont moins sujets à mobilité que la soixantaine de postes en B.....
Les personnels de catégorie C tournent en rond !! Pas de poste pour bouger ! Pas de concours ! Pas de liste d'aptitude ! On fait quoi ? Cela devient très compliqué à gérer au niveau de l'ambiance et du moral pour les personnels qui essaient encore d'y croire....
Voilà c'était juste quelques éléments recueillis au cours d'échanges mais qui en disent long sur la place que l'on laisse au personnel administratif de catégorie C dans notre établissement.... » (des personnels administratifs désabusés).

Quand Monsieur le Directeur général, allez-vous apporter une réponse sérieuse à vos personnels ?

Intégration des administratifs C en B

La revendication de l'intégration des C Administratifs de l'ONF dans le corps des secrétaires administratifs est une priorité pour le SNUPFEN Solidaires.

Malgré les nombreuses discussions sur le sujet, la direction refuse d'ouvrir les yeux, et repousse l'étude des tâches assumées par les personnels C administratifs, pourtant actée dans le protocole signé avec le directeur général en mai 2011.

Le SNUPFEN Solidaires ne se contente pas d'incantations écrites. Il a pris les choses en main en réalisant une enquête auprès des personnels, établie à partir des fiches métiers et du référentiel de tâches de l'administration.

Le résultat est sans appel :

93 % des C Administratifs assument au quotidien des tâches de B ! (cf. spécial SNUPFEN Solidaires n° 21 de juillet 2012).

Le SNUPFEN Solidaires va continuer de pousser ce dossier dans toutes les instances, réunions, CAP avec la direction et porter ce dossier auprès des tutelles pour leur démontrer le bien-fondé de notre revendication « **TOUS LES C ADMINISTRATIFS DE L'ONF EN B !** ».

Et ce sans attendre non plus les discussions qui vont s'ouvrir à la fonction publique, dans le cadre de l'agenda social, sur les C Administratifs, entre autres.

Revalorisation de la PSR

Dans l'attente d'une progression statutaire, il n'est pas acceptable pour le SNUPFEN que les C administratifs ne fassent pas l'objet d'une attention particulière et prioritaire en matière de rémunération. La revendication du SNUPFEN de revalorisation de la PSR va dans ce sens.

A la CAP d'hiver de 2010, les élus ont revendiqué une augmentation de 880 €, du taux moyen des primes, mais aussi que cette prime soit alignée sur celle perçue par nos collègues homologues du Ministère de l'Agriculture. Cette proposition avait été actée et budgétée en conseil d'administration de l'ONF dès 2010.

L'arrêté de revalorisation de la PSR, publié le 2 décembre 2011, ne prévoit finalement qu'une augmentation de 350 € en lieu et place des 880 € demandés.

Cette revalorisation de 350 €, au titre de 2011, a été versée avec le salaire de février 2012. Le versement du différentiel – accordé par le Directeur Général au CTC du 15/11/11 (450 €) – a, quant à lui, été versé, avec la modulation a priori, en juillet 2012 ou août selon les régions.

Et à compter de mars 2012, les 350 € d'augmentation sont intégrés dans le montant de référence versé mensuellement.

Toutefois, le paiement de ce différentiel n'est pas acquis.

En clair, nous devons chaque année batailler pour l'obtenir et le SNUPFEN Solidaires s'y engage. Affaire à suivre...

Montant moyen dit de référence, de la PSR 2011 :
AAP : 3 882 €
ADJ : 3 900 €

Pour calculer si vous avez bien perçu votre dû :
Additionnez le montant versé en février, mai, août et novembre 2011
+ Solde de juillet ou août 2012

Info concours

Pas de concours programmés en 2012, alors que des possibilités existaient...

Le SNUPFEN demande que des concours soient programmés dès début 2013 ; subséquemment, le plan de formation, qui doit être présenté au Comité FOP le 25 et au CTC le 27 septembre, doit prévoir les préparations idoines.

Liste d'aptitude SA 2012

Le décret 2012 qui fixe entre autres les modalités de recrutement pour l'accès au corps des SA, prévoit, en l'absence de concours, la possibilité de promotion au choix. Ce décret précise la formule de calcul spécifique, basée sur les effectifs du corps des SA, qui doit être appliquée pour dégager le nombre de promotions possibles.

C'est donc l'application de ce décret, que nous avons évoqué durant l'été avec Virginie VEAU, Directrice des Ressources Humaines Adjointe.

Le 5 septembre 2012, celle-ci a pu nous confirmer l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine CAP des adjoints administratifs programmée le 8 novembre 2012, l'examen d'une liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs.

Avec le calcul évoqué ci-dessus, se sont **17 promotions** qui seront étudiées. Une liste de postes à pourvoir sera clairement identifiée dès l'appel à candidature.

Pourront candidater :

Les adjoints administratifs justifiant, au 1^{er} janvier 2012, d'au moins neuf années de services publics.

8ème Echelon d'AAP 1

Peuvent en bénéficier les AAP1 (cf spécial SNUPFEN Solidaires n°18 – février 2012), ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon. Le taux de promotion 2013 fixé par la direction est de 80 %.

Nous rappelons notre opposition au contingentement de l'accès à cet échelon. Pour le SNUPFEN, le déroulement de carrière à l'intérieur d'un grade doit rester linéaire : accessible à toutes et tous, sans barrage.

Solidaires Fonction publique est intervenu lors du CSFPE (Conseil Supérieur de la fonction publique d'Etat) de rentrée le 11 septembre pour demander, à la nouvelle Ministre de la Fonction Publique, l'annulation de cette modalité, décidée par son prédécesseur, alors que l'ensemble des organisations syndicales y étaient opposées. Affaire à suivre.

**L'accès à ce nouvel échelon :
c'est + 14 points
soit 64.83 €/mois/agent**

Dans l'attente, nous renouvelerons notre demande de faire bénéficier tous les collègues pouvant y prétendre.

CAP du 8 novembre 2012

Outre la mobilité et l'accès au 8^{ème} échelon d'AAP1, seront également à l'ordre du jour, les tableaux d'avancement aux grades d' AA1, d'AAP2 et d'AAP1.

Pensez à nous transmettre copie de vos dossiers ou demandes.

Pour le SNUPFEN Solidaires

Les représentantes élus en CAP :

Estelle MAINOLI : ☎ 03.25.88.28.92 - ✉ estelle.mainoli@onf.fr

Stéphanie MORILLO : ☎ 03.86.71.83.64 - ✉ stephanie.morillo@onf.fr

Corinne ELI : ☎ 03.88.47.49.91 - ✉ corinne.eli@onf.fr